

## Quoi de neuf ?



Avril 2026

### Campagne d'entretiens professionnels 2026

La campagne d'entretiens professionnels pour l'année 2026 se déroulera du 07 avril au 26 juin 2026.



### Calendrier et actualités 2026

#### → Le calendrier

Les entretiens se feront en tenant compte des disponibilités de chacun. Le secrétaire général et/ou l'encadrant informera chaque agent en fonction de sa situation.

#### → **NOUVEAUTÉS 2026**

L'offre de formation est conçue pour accompagner le développement des compétences des agents et favoriser l'accès aux formations en lien avec les métiers.

Depuis janvier 2026, les demandes de formation sont à faire en ligne :

- Soit tout au long de l'année par le biais du catalogue en ligne accessible sur Patio
- Soit lors de l'entretien professionnel

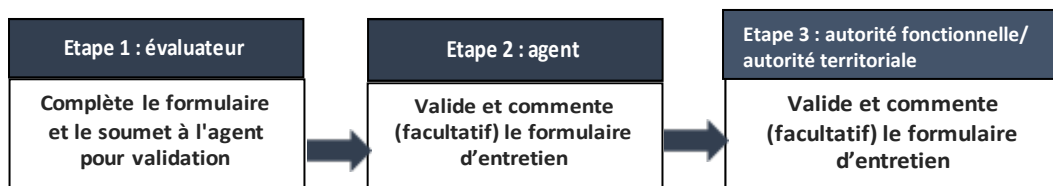
Quelques recommandations pour l'expression des besoins :

- Ne pas créer de nouvelle demande via le catalogue en ligne si la demande a déjà été formulée lors de l'entretien professionnel
- Veiller à bien prioriser les vœux en fonction de la nature du besoin (immédiat pour s'adapter au poste, évolution de missions, mobilité envisagée...)
- Anticiper la capacité et disponibilité à suivre les formations (ne pas démultiplier les demandes)
- S'assurer avec l'encadrant(e) de la pertinence de la demande de formation

→ Pour rappel

- **l'ajout d'un champ commentaire (facultatif) pour l'appréciation des compétences comportementales** obligatoirement cotées, permet à l'encadrant d'illustrer la compétence évaluée.
- l'ajout d'un **champ « objectifs fixés hors campagne »** : ce sont des objectifs apparus soit en cours d'année, soit résultant d'une mobilité pour les différencier des objectifs validés l'année passée.

Le processus de formalisation de l'entretien professionnel se **valide en 3 étapes** :

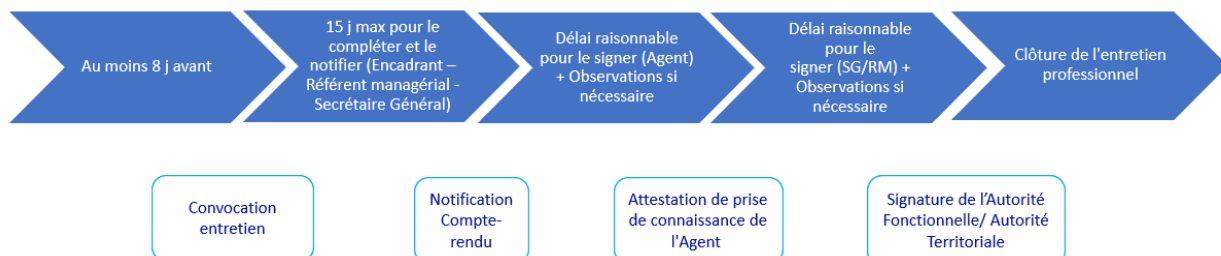


Chaque acteur (agent, encadrant et autorité fonctionnelle) dispose d'un compte d'accès personnel et confidentiel à l'outil Talentsoft.

**A privilégier pour une première découverte de l'outil**, le tuto vidéo Encadrant et les tuto vidéo Agent disponibles sur [Patio](#).

## Déroulement des entretiens 2026

→ Étapes et délais



### → Personnel bénéficiant d'un entretien professionnel

L'entretien professionnel est **obligatoire** pour tous les agents fonctionnaires et stagiaires sur emplois permanents. L'agent est reçu en entretien professionnel par son responsable hiérarchique direct (N+1) titulaire. En cas d'absence de ce dernier ou de remplacement par un non titulaire, l'autorité fonctionnelle réalise l'entretien professionnel.

Les **agents absents** pendant toute la durée de la campagne ne sont pas évalués (pas d'entretien).

**NB : les nouveaux encadrants réalisant les entretiens professionnels pour la 1ere fois seront invités à suivre une formation spécifique sur le sujet.**

### → Mentions discriminatoires

**Le contenu de l'entretien ne doit pas comporter de mentions discriminatoires liées à la situation personnelle de l'agent** (et notamment concernant, l'état de santé, la situation de handicap, les activités syndicales ou mutualistes).

### → Modalités de recours

L'agent qui a bénéficié d'un entretien professionnel, peut exercer une **demande de révision** dans un **déla**i de **quinze jours francs suivant la notification de son compte rendu d'entretien** auprès de son autorité fonctionnelle et copie à la Direction des ressources humaines pour information.

La demande de révision **est un préalable obligatoire** à la saisine de la CAP compétente.

## Plus d'infos sur Patio

- [guide de l'entretien professionnel annuel](#),
- [tutoriels vidéo et didacticiels TALENTSOFT agents et encadrants](#),
- [questions / réponses \(FAQ\)](#).

## Référents à contacter

Vous rencontrez une difficulté de connexion à Patio et/ou Talentsoft, **contactez le technicien informatique de proximité ou l'ambassadeur numérique** de votre établissement.

Pour toutes questions sur le déroulement de l'entretien, une aide sur la navigation sur Talentsoft, vous pouvez contacter la Direction des ressources humaines :

- par téléphone au numéro : **02 28 20 55 50**
- par messagerie : [entretienpro@paysdelaloire.fr](mailto:entretienpro@paysdelaloire.fr)